



Mr Christian JAUBERT
Président de l'Association ACGMSC

Madame, Monsieur,

L'Association ACGMSC de Saint Médard de Guizières organise les 22 et 23 avril 2023 les :

Floralies

Forts du succès de nos précédentes éditions, nous renouvelons la manifestation cette année . Elle mettra en avant des éléments de :

- notre gastronomie : Légumes, arbres fruitiers...
- notre environnement extérieur : plantes, fleurs, rosiers, arbustes, mais aussi, mobilier de jardin, déco, motoculture....

Lors de ce rendez-vous, vous pourrez, si vous le souhaitez :

- Echanger vos plantes grâce au « **troc de plantes** »
- Apprendre les « **Ecomatismes** » : les gestes simples pour un jardin économe et sain
- Exposition de véhicules anciens.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, exposer lors de ces deux jours dont vous trouverez ci-dessous :

Les caractéristiques :

- Lieu : Parc - Place Guillaume Chastenet .
- Dates : 22 et 23 avril 2023

- Horaires : samedi et dimanche de 10h à 18h
- Installation : samedi 22 avril 2023 de 7h à 9h45
- Vernissage des « Floralies » : samedi 22 avril 2023 à 11h

- Gardiennage assuré le samedi soir
- Petite restauration sur place (sandwiches, viennoiseries, café)

Animations

- divers

Plan de communication :

- Affichages dans la commune et dans celles de la Communauté de communes
- Publicité et rédactionnel dans les journaux Sud Ouest et Le Résistant
- RCM
- Invitations (Maires des Communes de la Communauté d'agglomération Libournais, Présidents d'associations, élus, particuliers...)
- Chacun des exposants recevra 30 flyers à distribuer

Vous trouverez en pièces jointes, le tarif de la participation et le bulletin d'inscription, le règlement intérieur de la manifestation. Les emplacements sont en nombre limité et seront attribués dans l'ordre d'arrivée, cachet de la poste faisant foi.

Nous espérons vous compter parmi les exposants qui feront le succès de cette 7ème édition et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au **06 29 54 37 84** (Valérie Jarry) ou au **06 70 37 90 04** (Gilles Magardeau).

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

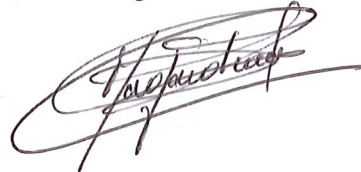
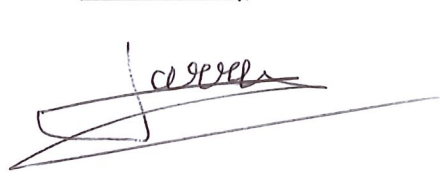
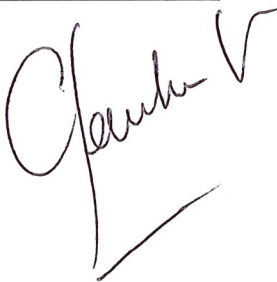
Secrétaire,

Membre

Christian JAUBERT

Valérie Jarry

Gilles Magardeau



Commune de

Saint Médard de Guizières



FLORALIES

Règlement Intérieur

1. Les exposants doivent s'inscrire au plus tard le 07 avril 2023 auprès de la mairie de Saint Médard de Guizières, en renvoyant le bulletin d'inscription et le règlement intérieur dûment rempli.
2. Les formalités devront être accomplies dans les délais prévus, sur place ou par correspondance, par les intéressés eux-mêmes ou par toute autre personne dûment mandatée par écrit.
3. L'emplacement devra être occupé par son titulaire **du début à la fin de la manifestation** avec sa propre marchandise, sous peine de ne pas pouvoir participer aux manifestations suivantes.
4. L'organisateur pourra disposer d'office, et sans préavis, de tout emplacement et de tout stand dont le titulaire n'aurait pas pris possession au matin de l'ouverture ou qui n'aurait pas réglé intégralement les sommes qui lui sont réclamées.
5. Les exposants installeront leurs marchandises, le 1^{er} jour de la manifestation à partir de 7h 00 et jusqu'à l'ouverture des portes au public qui se fera à 9 h 45. Les heures d'ouverture au public sont le samedi et le dimanche de 10h à 18h00.
6. Les visiteurs doivent trouver nécessairement tous les stands ouverts aux heures prévues, en cas de manquements répétés de la part d'un exposant, celui-ci sera exclu des manifestations suivantes.
7. **Les allées et dégagements doivent rester libres pendant la durée de la manifestation.**
8. **Aucun déballage ne sera toléré à l'extérieur des stands. Mesure impérative imposé pour des raisons de Sécurité.**
9. Les stands seront débarrassés entièrement après la fermeture des portes au public le dimanche soir.

10. Les exposants sont tenus d'observer les règles de sécurité qui leur sont demandées. Ils sont responsables des dommages éventuels occasionnés par eux ou leurs préposés aux personnes, aux biens et marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements municipaux et installations accessoires, ils sont tenus d'être assurés pour la manifestation.
11. L'organisateur, ne peut être tenu responsable des vols possibles.
12. En aucun cas, le fait d'avoir occupé un emplacement lors d'une manifestation précédente ne peut donner, à qui que ce soit, un droit sur cet emplacement ou un autre aux manifestations suivantes. L'organisateur est souverain et seul juge du fait de concéder le même emplacement ou un autre emplacement à un exposant. De même, il est en droit de refuser de donner un stand à quelque prétendant ou exposant qui n'a pas respecté le règlement lors d'une manifestation précédente.
13. L'organisateur se tient à la disposition des exposants. Il est habilité à régler tous les cas litigieux.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la manifestation qui aura lieu le

A
Le
Signature

Commune de

SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



St Médard de Guzières

SAINT MEDARD DE GUIZIERES

« FLORALIES » 22 et 23 AVRIL 2023

Personnes à contacter :

Mme Valérie JARRY
06.44.00.61.13

Mr gilles Magardeau
06.70.37.90.04

Bon de réservation

à retourner au plus tard le 07 avril 2023

NOMPrénom

Adresse :

Téléphone Fixe :Portable :

STANDS POUR LES DEUX JOURS :

à l'extérieur : Parc, Place Guillaume Chastenet .

- | | |
|------------------------------|--|
| 1) 15 € de 0 à 5 m linéaire | 4) 30 € de 15 à 20 m linéaire |
| 2) 20€ de 5 à 10 m linéaire | 5) 35 € de 20 à 25 m linéaire |
| 3) 25€ de 10 à 15 m linéaire | 6) au-delà de 25 m linéaire 2€50 le m supplémentaire |

Réservation n° :

Nature des produits présentés :

Montant chèque joint pour la réservation :

Montant du chèque joint pour la caution :

A l'ordre de L'A.C.G.M.S.C et à envoyer à la Mairie de Saint Médard de Guzières à l'attention de :

Mme Valérie JARRY ou Mr Gilles Magardeau

9 Esplanade du 18 Juin

33230 Saint Médard de Guzières



Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée

